



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV381 - 03 DÉCEMBRE 2015

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

2015337-0006 - arrêté de délégation de signature Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

2015274-0026 - délégation de signature - Trésorerie Paris AMENDES 2ème division

2015336-0009 - arrêté portant délégation de signature - service des impôts des entreprises PARIS 16ème AUTEUIL

2015306-0021 - arrêté de subdélégation de signature pour le Centre de Services Partagés de Paris



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015337-0006

Signé le jeudi 03 décembre 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté de délégation de signature Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine

Arrêté de délégation de signature

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
(sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R.6147-5 et R.6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur

Vu l'arrêté directeur n° 2014289-2014358-0011 du 24 décembre 2014 substituant le nom de Monsieur François Crémieux, directeur, à celui de Monsieur Arnaud Corvaisier à compter du 12 novembre 2014 pour les Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau)

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée au cadre de direction suivant, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, y compris le choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- Arnaud Corvaisier, Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine Adjoint
- Arnaud Giraudet, Directeur du site de Bichat-Claude Bernard et Directeur des Finances,

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A suivants, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché

- Lyonel Verley, Directeur du site Bretonneau et Directeur des Achats et des Prestations Logistiques
- Olivier Vilain, Responsable de la direction Investissements
- Audrey Garcia-Viana, Chargée de la cellule des marchés

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnée à l'arrêté de délégation n° 2013 319 0008 modifié du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2015266-0079 du 23 septembre 2015 du Directeur du Groupe Hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Bretonneau, Louis Mourier) est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 03 décembre 2015

François Crémieux



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015274-0026

Signé le jeudi 01 octobre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

délégation de signature - Trésorerie Paris AMENDES 2ème division



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

Trésorerie de Paris – Amendes 2ème division
64 Boulevard de Belleville - 75020 PARIS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, THOMAS Michel, responsable de la Trésorerie de Paris-Amendes 2ème division

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur ARBAN Philippe, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint à la Trésorerie Paris Amendes 2ème Division,**
- **Monsieur BERGOT Yann, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint à la Trésorerie Paris Amendes 2ème Division,**
- **Monsieur LAVOISIER Bertrand, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint à la Trésorerie Paris Amendes 2ème Division,**
- **Madame MATHIEU Isabelle, Inspectrice des Finances Publiques, adjoint à la Trésorerie Paris Amendes 2ème Division,**

à l'effet :

- 1°) de pouvoir gérer et administrer, pour lui et en son nom la Trésorerie de Paris-Amendes 2ème division
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) de recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- 4°) d'exercer toutes les poursuites, d'acquitter tous les mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer la quittance valable de toutes les sommes reçues ou payées, de signer les récépissés, quittances et décharges, de fournir tous les états de situation et toutes les autres pièces demandées par l'administration,
- 5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer les récépissés à talon,
- 6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8°) d'agir en justice.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

A Paris, le 1^{er} octobre 2015,

Le comptable Responsable de la Trésorerie de Paris
Amendes 2ème division



THOMAS Michel



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015336-0009

Signé le mercredi 02 décembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature - service des impôts des entreprises PARIS
16ème AUTEUIL



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Service des Impôts des Entreprises
De Paris 16^{ème} Auteuil
12 rue George Sand
75016 Paris

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Auteuil

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Christian PEUCH, Inspecteur des Finances Publiques et à Mme Michèle CUCCHIETTI, Inspectrice des Finances Publiques, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Auteuil, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Anne PAJOR M. Ahcene MOUHOU	M. Robin GUIOMAR M. Pierre SORIA	MLLE. Sarah DJEZAIRI
------------------------------------	-------------------------------------	----------------------

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. Philippe RIBES	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €

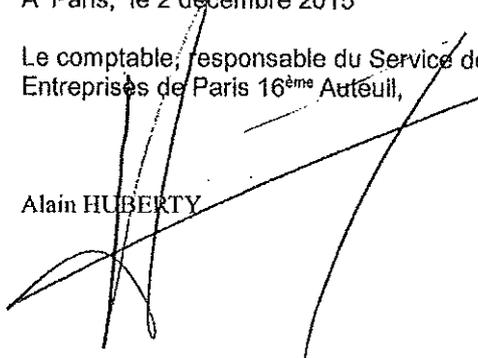
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 décembre 2015

Le comptable, responsable du Service des Impôts des
Entreprises de Paris 16^{ème} Arrondissement,

Alain HUBERTY





PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015306-0021

Signé le lundi 02 novembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté de subdélégation de signature pour le Centre de Services Partagés de Paris



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

ARRETE DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE PARIS

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO, Préfet de la région Ile-de-France ;

Vu la notification du 3 août 2010 portant nomination de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des Finances publiques, directeur du pôle Pilotage et Ressources de la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le contrat de service et les conventions de délégations de gestion conclues avec les services prescripteurs qui dépendent du centre de services partagés de Paris pour les actes de gestion et d'ordonnancement de leurs dépenses et de leurs recettes ;



ARRETE :

les subdélégations de signature au profit des agents du centre de services partagés de Paris conformément aux habilitations dont ils sont titulaires :

En matière de validation de dépenses : Emmanuelle CREUZET, Frédérique MATHIEU, Monique COUBRAY, Sandrine AIGBEDE, Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Pierre SYKAS, Béatrice OWEDYK, Laurent PONSOT.

En matière de certification du service fait :

Emmanuelle CREUZET, Frédérique MATHIEU, Sandrine AIGBEDE, Charles AURRAIE, Cressie BALZINC, Maya BELAID, Joël CECILE, Monique COUBRAY, Vanissa DAVID, Saoudi DEKHIL, France DENAUX, Chihab EL ACHHAB, Matthieu FOLLI, Agnès JOUBERT, Lionel MAKANAKI, André MOREL, Suzel NEVEUX, Béatrice OWEDYK, Régis PINAULT, Laurent PONSOT, Bruno PUTEANUS, Martine ROUSSEL, Jocelyn SAINT-LOUIS, Pierre SYKAS, Sandrine SYLVESTRE, Diane YABRE.

En matière de validation de gestion d'actifs :

Emmanuelle CREUZET, Frédérique MATHIEU, Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Pierre SYKAS.

En matière de validation de recettes non fiscales :

Emmanuelle CREUZET, Frédérique MATHIEU, Monique COUBRAY, Sandrine AIGBEDE, Béatrice OWEDYK, Laurent PONSOT, Agnès JOUBERT.

En matière de travaux de fin de gestion :

Sandrine AIGBEDE, Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Jocelyn SAINT-LOUIS, Pierre SYKAS, Cressie BALZINC, Saoudi DEKHIL.

M. Philippe GABRIAGUES, administrateur des Finances publiques, adjoint au responsable du pôle Pilotage et Ressources, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 novembre 2015

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur du Pôle Pilotage et Ressources


Stéphane HALBIQUE